



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 22 février 2018 et :

- ↳ approuvé les comptes de gestion des budgets commune – assainissement – lotissement les Fontaines et ZA les Fours, du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- ↳ Sous la présidence de M. Fabien PICARD, adjoint, approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressé par M. Daniel MENANTEAU, Maire, qui s'est retiré lors de la séance, des budgets :

Commune

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	1 191 373.90 €	1 631 301.44 €
Section investissement	1 184 852.73 €	925 699,24 €

Assainissement

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	26 839.69 €	48 468.17 €
Section investissement	98 421.56 €	108 164.51 €

Lotissement les Fontaines

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	90 431.41 €	174 328.74 €
Section investissement	52 784.76 €	89 264.32 €

ZA des Fours

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	57 557.81 €	65 070.01 €
Section investissement	0.00 €	57 557.81 €

- ↳ approuvé l'affectation du résultat du budget communal 2017 comme suit :

AFFECTATION	
1) Affectation en réserves 1068 en investissement	362 212,72 €
2) Report en fonctionnement R 002	723 852,74 €

- ↳ approuvé la section de fonctionnement du budget primitif communal 2018, à 2 189 844.74 euros et la section d'investissement 2 474 927.69 euros.
Les principaux projets d'investissement pour 2018 sont : l'agrandissement du restaurant scolaire, l'aménagement d'un terrain multisport, la continuité de travaux sur l'église, un

programme de voirie comprenant la réfection du chemin de la Turquie, l'aménagement d'une liaison piétonne entre la Garmitière et la Grève, l'acquisition des bâtiments rue René Couzinet...

↳ approuvé l'affectation du résultat du budget assainissement 2017 comme suit :

AFFECTATION	
1) Affectation en Réserve au 1068 en investissement	14 170,83 €
2) Report en fonctionnement R 002	132 687,04 €

↳ approuvé la section de fonctionnement du budget assainissement 2018 à 192 287.04 € et la section d'investissement à 234 863.83 €.

↳ approuvé la section de fonctionnement du budget Lotissement les Fontaines 2018 à 306 768.24 € et la section d'investissement à 133 130.77 €.

↳ accepté la clôture du budget annexe de la ZA les Fours, compte tenu du transfert de la compétence relative aux actions de développement économique à compter du 01/01/2017 vers la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, concernant la Zone d'Activités des Fours, ce budget n'a plus lieu d'exister.

↳ décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018, qui sont :

Taxe d'habitation	20.87 %
Foncier bâti	11.23 %
Foncier non bâti	37.78 %

↳ adopté le versement de la somme de 82 908 euros au contrat d'association à l'école privée Considérant le forfait moyen d'un élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'école publique égal à la somme de 588 € et le nombre d'enfants domiciliés dans la commune et fréquentant l'école privée à la rentrée scolaire 2017/2018.

↳ validé le principe de la cession du contrat par avenant, afin de formaliser la cession de la délégation de service public par Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France. Dans le cadre d'une opération de réorganisation interne, le transfert des activités de la Nantaise des Eaux Services à Suez Eau France est envisagé au 30 juin 2018.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.



Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 3 avril 2018.

Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU